TOURS, le 15 octobre 2019

Convention de "nommage"
Des équipements techniques

I. Définitions :

- Équipement : **Ensemble cohérent** permettant de désigner dans sa globalité un dispositif technique (exemples : local TGBT 5, Centrale de Traitement d'Air, Chaudière, Groupe d'eau glacée,…)
- Organe : **Sous-ensemble** ou **élément** d'un équipement
- Objet : Points d'entrée-sortie (exemple : Télé-Alarme), objet de communication (exemple : interface entre dispositifs de constructeurs différents), objet de traitement fonctionnel (exemple : programme horaire), objet synoptique (exemple : visualisation synoptique géographique ou fonctionnel). Par extension, l'objet pour le métier « Bureau d'études » pourra servir à définir une version de plan.

Les équipements et organes sont nommés dans un dictionnaire de nommage

II. Règles:

- Pas de séparateur entre localisation et niveau, ni entre les différents groupes d'information.
- Caractère manquant remplacé par _ (andoscore).
- Cette codification ne permet d'établir une filiation complète : un organe final sera rattaché directement à l'équipement générique de base, sans référence aux organes intermédiaires (cette notion pouvant être complétée dans les bases de données).
- Les numéros d'ordre sont en **base hexadecimal** ; néanmoins, pour des raisons de cohérence avec les repérages existants, des lettres (hors base hexa) pourront y être admises. Cette exception devra impérativement être validée par la DSTP.
- Les réseaux peuvent être coupés en tronçons de façon à garder la logique de la localisation par bâtiment et par niveau ; cependant, la coupure doit se faire au niveau d'un organe de coupure (interrupteur, vanne,…).

III. Structuration du nommage:



Localisation	Niveau	Equipement ou type de local	N° ordre	Organe	N° ordre	Objet	N° ordre

Exemples:

B	**1**	**A**	**0**	**4**	**C**	**T**	**A**	**4**	**3**	**V**	**E**	**E**	**0**	**1**	**T**	**S**	**_**	**0**	**2**

Site : **B**retonneau
Bâtiment : **1A**
Etage : **04** (4ème)
Equipement : **CTA** (**C**entrale de **T**raitement d'**A**ir)
Numéro de l'équipement : **43**ème CTA du 4ème étage du bâtiment de 1A du site de Bretonneau

B	**1**	**A**	**0**	**4**	**C**	**I**	**R**	**1**	**2**										

Site : **B**retonneau
Bâtiment : **1A**
Etage : **04** (4ème)
Local : **CIR** (**CIR**culation)
Numéro du local : **12**ème circulation du 4ème étage du bâtiment de 1A du site de Bretonneau

Structure du nommage des équipements techniques

Le nommage des équipements techniques est formé de 20 caractères. Ces 20 caractères sont repartis en 4 groupes.
Ce document décrit uniquement le premier et deuxième groupes de caractères (soit 10 caractères).
Le troisième et quatrième groupe correspondent à l'organe et l'objet de l'équipement. Ils ne sont pas détaillés dans ce document. Ils sont composés sur le même principe que le premier et second groupe.
Chaque groupe est composé d'un ensemble de 3 caractères alphanumériques et d'un ensemble de 2 caractères numériques (sauf pour le niveau ou le nommage peut être réalisé avec 2 caractères alphanumériques).

Structure du nommage des locauxs

Le nommage de locaux est formé par 10 caractères (structure identique au nommage des équipements techniques). Ces dix caractères sont répartis en 2 groupes.
Chaque groupe est composé d'un ensemble de 3 caractères alphanumériques et d'un ensemble de 2 caractères numériques (sauf pour le niveau ou le nommage peut être réalisé avec 2 caractères alphanumériques).

1er groupe de caractères – Site et Bâtiment

Le premier groupe fourni la localisation spatiale de l'équipement ou du local. Les trois premiers caractères déterminent le site et le bâtiment de l'emplacement de l'équipement.

Le site est défini comme ci-dessous

Localisation			SITE
B			Hôpital **B**retonneau
T			Hôpital **T**rousseau
C			Hôpital Gatien de **C**locheville
E			Hôpital l'**E**rmitage
C	P		**C**linique **P**sychiatrique Universitaire
I			**I**nstitut de Formation des Professions de Santé
B	C		La **B**ran**C**hoire
B	L		**Bl**anchisserie
A			**A**nnexes

Le numéro bâtiment vient compléter (en partie ou complètement) les 3 digits (cellules) non utilisés.
Il s'agit généralement du numéro du bâtiment.
Le numéro du bâtiment peut être numérique ou alphanumérique.

Exemples de localisation et de nommage du 1er groupe

Localisation			Commentaires
B	1	A	**B**retonneau Bâtiment B**1A**
B	_	E	**B**retonneau _ **E**xtérieurs
T	0	1	**T**rousseau Bâtiment **01**
C	0	1	**C**locheville Bâtiment **01**
C	1	A	**C**locheville Bâtiment C**1A**
E	0	1	**E**rmitage Bâtiment **01**
C	P	1	**C**linique **P**sychiatrique Universitaire Bâtiment **1**
B	C	2	**B**ran**C**hoire Bâtiment **2**
I	A	1	**I**nstitut de Formation des Professions de Santé Bâtiment **A1**
I	_	E	**I**nstitut de Formation des Professions de Santé _ Exterieurs
B	L	1	**BL**anchisserie Bâtiment **1**
A	2	4	**A**nnexe ou Appartement N°24
T	T	B	**T**rousseau **T**ous **B**âtiments
T	P	B	**T**rousseau **P**lusieurs **B**âtiments

Cas particuliers des galeries techniques et des passerelles

La galerie souterraine de Bretonneau se nomme :

B	G	T	**B**retonneau **G**alerie **T**echnique

La galerie souterraine, datant de l'origine de la construction du site de Trousseau se nomme

T	G	T	**T**rousseau **G**alerie **T**echnique

Les galeries venant se rajouter à la galerie de Bretonneau ou à celle de Trousseau se nommeront de la façon suivante :
Le caractère « T » de « Technique » sera remplacé par un numéro compris entre 1 et 9

Exemples nommage de galeries techniques

B	G	1	**B**retonneau **G**alerie technique N°1
T	G	1	**T**rousseau **G**alerie technique N°1
T	G	2	**T**rousseau **G**alerie technique N°2

Les passerelles seront sur le même principe que les galeries techniques

B	P	1	**B**retonneau **P**asserelle N°**1**
T	P	3	**T**rousseau **P**asserelle N°**3**

Cas particuliers des extérieurs des sites annexes

L'ensemble des sites dits « annexes » sont nommés par la lettre A
Cette lettre est suivie par le numéro de l'annexe ;
Exemple :

A10 pour Port Bretagne
A12 – Pouzioux
A13 – La Douzillère
A17 – La Chevalerie 1
A20 – La Chevalerie 2
….

Afin de nommer les extérieurs tout en conservant l'identification de l'annexe, le nommage de l'extérieur d'une annexe ne sera pas A_E comme indiqué dans les règles énoncées précédemment mais suivi nu numéro de l'annexe et suivi de « _E ».

Exemple de nommage des extérieurs des annexes:

A	1	2	_	**E**	Extérieurs de l'annexe A12
A	1	3	_	**E**	Extérieurs de l'annexe A13
A	2	0	_	**E**	Extérieurs de l'annexe A20

1er groupe de caractères – Niveau

Le nommage de l'étage est composé de deux caractères

Niveau	

V	S	Vide Sanitaire
S	3	Sous sol -3
S	2	Sous sol -2
S	1	Sous sol -1 / Rez de chausée Bas (TR)
0	0	Rez de chaussée
0	1	1er étage
0	2	2ème étage
0	3	3ème étage
0	4	4ème étage / 4ème bas (TR)
4	H	4ème étage Haut (TR)
0	5	5ème étage
0	6	6ème étage
0	7	7ème étage
0	8	8ème étage
0	9	9ème étage
1	0	10ème étage
1	1	11ème étage
1	2	12ème étage
1	3	13ème étage
T	N	Tous Niveaux
P	N	Plusieurs Niveaux

2ème groupe de caractères – Cas pour un équipement

Le deuxième groupe fourni le type d'équipement. Le nommage de l'équipement est composé de 3 caractères alphanumériques.
Il est défini dans le dictionnaire de nommage.
Le CHRU a la possibilité de créer un nouveau code alphanumérique pour un équipement ne se trouvant pas référencé dans le dictionnaire.

2ème groupe de caractères – Cas pour un local

Le deuxième groupe fourni le type de local. Le nommage de l'équipement est composé de 3 caractères.

Locaux

C	I	R	
L	T	_	**L**ocal **T**echnique
E	S	C	**ESC**alier
A	S	C	**ASC**enceur
M	C	_	**M**onte-**C**harge
M	M	A	**M**onte-**Ma**lade
M	D	O	**M**onte-**Do**ssiers
G	A	T	**G**Aine **T**echnique
L	O	C	Tous les autres **LOC**aux de 01 à 99
L	O	0	Tous les autres **LO**caux de **0**01 à **0**99
L	O	1	Tous les autres **LO**caux de **1**00 à **1**99
L	O	2	Tous les autres **LO**caux de **2**00 à **2**99
L	O	3	Tous les autres **LO**caux de **3**00 à **3**99
L	O	4	Tous les autres **LO**caux de **4**00 à **4**99
L	O	5	Tous les autres **LO**caux de **5**00 à **5**99
L	O	6	Tous les autres **LO**caux de **6**00 à **6**99
L	O	7	Tous les autres **LO**caux de **7**00 à **7**99
L	O	8	Tous les autres **LO**caux de **8**00 à **8**99
L	O	9	Tous les autres **LO**caux de **9**00 à **9**99
T	E	_	**TE**rrasse

Pour des raisons de lecture, le numéro d'ordre des locaux sera de préférence sur la base numérique (de 01 à 99).

Le nom du bâtiment ainsi que l'étage sont précisés dans le cartouche du plan, la désignation des locaux se réduit donc au type du local suivi du numéro d'ordre (exemple : CIR03 pour circulation 03)
A partir de 2018, l'utilisation des termes LO0 à LO9 est à privilégier au regard de l'utilisation du terme LOC.

IV. Dictionnaires équipements et organes:

Par "métier", animateurs:

Chauffage-Climatisation	V. Guinut
Electricité	L. Francois
Equipements bâtiments	F. Berge / E. Goupil
Bureau d'études	F. Berge / E. Goupil
Courants faibles	F. Raguin
Gestion Technique des Bâtiments	L. Francois
Plomberie	V. Guinut
Fluides médicaux	V. Guinut
Appareils élévateurs	R. Gonzalez
Sureté	M. Belot
Systèmes de Sécurité Incendie	M. Belot

V. Principes particuliers

En électricité :

Le nommage d'un poste HTA sera PTR, s'il s'agit d'un poste de livraison sans équipements abaisseurs celui-ci sera nommé PLV.
La numérotation des cellules HT pourra débuter par la lettre du poste. Exemple la 4ème cellule du poste S se nommera B0B01PRTS4.

En basse tension, les équipements tableaux généraux se déclineront comme suit :

- Un tableau général basse tension en sortie de transformateur abaisseur sera un TGB.
- Un tableau général de répartition sera un TGR,
- Un tableau général en sortie d'onduleur sera un TGO,

Le nommage de tableaux généraux respectera les dispositions suivantes, en cas de plusieurs TGBT dans un même local :

- TGB1_ pour le TGBT n°1, et TGB2_ pour le TGBT n°2.
- Si le TGBT comporte plusieurs colonnes, le repérage de celles-ci sera indiqué dans le nommage, exemple TGB23 indique que nous sommes dans la troisième colonne du TGBT n°2.

Les enfants d'un TGB dans les locaux techniques des bâtiments seront des armoires divisionnaires AD_ ou tableaux divisionnaires TD_, leurs enfants répartis dans les locaux utilisateurs seront des tableaux de protection TP_.

Les tableaux de distribution peuvent être complétés de la façon suivante :

- TDF pour un tableau force,
- TDL pour un tableau lumière,
- TDI pour un tableau informatique,
- TDO pour un tableau onduleur,
- TDE existe de façon particulière dans le T24 en raison de leur dénomination d'origine à la construction.

Leur position dans une gaine technique est également repérée.
Ainsi, pour le site de Trousseau par exemple, un disjoncteur xx situé sur le tableau force en gaine A de l'étage 3 au T01 se nommera : T0103TDFA_Q__xx.

Cas du nommage des disjoncteurs:

Le passage d'une numérotation décimale à une numérotation hexadécimale engendre quelques particularités entre les ajouts sur des installations existantes et la création de châssis neufs.

Sur un châssis électrique neuf, le nommage des disjoncteurs se fera de la façon suivante :

- Le châssis électrique existant verra ses rangées d'équipements (disjoncteur, interrupteurs, ….) nommée de façon alphabétique :
 - 1ère rangée d'équipement = rangée A
 - 2ème rangée d'équipement = rangée B
 - 3ème rangée d'équipement = rangée C
 - ….
- Le nommage des rangées se fera sur les goulottes horizontales.

Sur la première rangée (rangée A), les équipements seront nommés de la façon suivante:

- Q__A1 à Q__A9 puis Q__AA, Q__AB, Q__AC,…… Q__AZ

Sur la seconde rangée (rangée B), les équipements seront nommés de la façon suivante:

- Q__B1 à Q__B9 puis Q__BA, Q__BB, Q__BC,…… Q__BZ

Sur la troisième rangée (rangée C), les équipements seront nommés de la façon suivante:

- Q__C1 à Q__C9 puis Q__CA, Q__CB, Q__CC,…… Q__CZ.

Etc….

Les synthèses d'alarmes portent les numéros de 91 à 99. Ainsi, par exemple, une première synthèse d'alarme de disjoncteurs situés sur le tableau force en gaine A de l'étage 3 du T01 se nommera : T0103TDFA_Q__91.

VI. Avis a solliciter en cas de nommage

- DAA, DSLH, DSI
- Ingénieurs Biomédicaux, Ingénieurs exploitation
- Bureau étude DSTP
- Administrateur GMAO

VII. Suivi de version

Numéro de version	Date	rédacteur	Evolution
V1	11/03/2010	M. SIONNEAU	Création
V2	26/02/2016	L. FRANCOIS	- Maj des animateurs métier - Passage des numéros d'ordre en base hexadécimal - Avis à solliciter
V3	12/12/2016	L. FRANCOIS	- insertion alphanumérique du nommage des cellules HT (Principes particuliers) - Suppression de la rubrique « question à trancher »
V4	01/02/2017	L. FRANCOIS	Validation des exceptions par la DSTP Avis à solliciter
V5	18/05/2017	L. FRANCOIS	Numérotation des disjoncteurs ex : Q__CZ
V6	17/12/2017	L. FRANCOIS	- Avis a solliciter en cas de nommage - intégration suite proposition nommage de locaux de 11/12/2013 - Animateurs par "métier" : remplacement de D. Durand par F.Berge / E. Terpereau - Remise en forme du document
V7	14/03/2018	L. FRANCOIS	Nommage des galeries techniques quand il y en a plusieurs sur le même site
V8	09/11/2018	L. FRANCOIS	Exemple nommage IFPS exterieurs
V9	06/03/2019	L. FRANCOIS	Suite réunion NHT, intégration du nommage *TB (Tous Bâtiments) et du nommage *PB (Plusieurs Bâtiments)
V10	**15/10/2019**	L. FRANCOIS	**Cas du nommage des extérieurs des annexes**